

Questions orales

il confirmer que les Canadiens de 45 ans dont le revenu est de 18 000\$ seront dans la même situation à 80 ans?

De quoi s'agit-il, monsieur le Président, si ce n'est de la fin de l'universalité de nos programmes sociaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, les Canadiens savent fort bien, à la lumière des nombreuses améliorations que nous apportons au Régime d'épargne-retraite depuis quatre ans, que nous entendons parvenir à un régime extrêmement large et raisonnable au Canada. Nous améliorons le Régime de pensions du Canada. Nous faisons de même avec les règles sur la dévolution et la transférabilité ainsi que les pensions partielles, afin que beaucoup plus de personnes puissent toucher une pension. Les intéressés peuvent également transférer leurs pensions lorsqu'ils changent d'emploi.

• (1420)

Nous avons modifié les règles concernant le Fonds enregistré de revenu de retraite, là encore afin de donner aux gens plus de souplesse pour ce qui est de l'investissement de leur épargne-retraite, à l'âge de 71 ans. Nos engagements sont très clairs.

Avec cette question, le député tente de tirer des conclusions tout à fait injustes. Il n'ignore pas que nous avons apporté des modifications lorsque nous avons présenté la formule IPC-3, en 1985. En 1987, nous avons accru les seuils pour les gens touchés par cette formule, en augmentant le seuil s'appliquant aux gens à faible revenu. C'est là une chose que nous entendons faire grâce à ce budget et que nous surveillerons de façon régulière.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la formule sur laquelle je fonde les questions que je pose au ministre figure à la page 9 de ses propres documents budgétaires. En fait, il vient bel et bien de reconnaître la faiblesse de sa proposition du fait que dorénavant le gouvernement pourra choisir à sa guise les Canadiens qui pourront toucher la pension de sécurité de la vieillesse. Jusqu'à maintenant, tous les Canadiens pouvaient la toucher de droit. La formule que le ministre propose ne permettra plus aux Canadiens de planifier leur retraite tout au long de leur vie active.

[Français]

LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, et je me réfère toujours aux documents sur le Budget, selon les propres calculs du ministre, ses propres chiffres et sa propre formule, dans 20 ans, plus de 2 millions de personnes âgées devront repayer de l'impôt sur leur pension de sécurité de la vieillesse. Selon la formule, selon les calculs du ministre, un couple âgé de 45 ans, qui gagne maintenant 28 000\$ par année, devra repayer des impôts sur sa pension de sécurité de la vieillesse à l'âge de la retraite. Ce couple

est en train actuellement, comme tout le monde, de planifier sa retraite. Que doit-il prévoir pour l'avenir? Comment doit-il planifier son avenir, face à la promesse du gouvernement conservateur qui déclare que ce niveau de revenu sera révisé de temps en temps dans quelques années?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a dit des choses qui sont fausses. Nous avons introduit beaucoup de changements dans le système pour les régimes de retraite qui sont très bons pour tous les Canadiens. Et j'ai dit, en réponse à la première question, que beaucoup de changements sont bons pour les régimes de retraite. J'ai dit que c'est très important de comprendre que 4 p. 100 des Canadiens sont affectés par les changements dans les règlements, et je pense que c'est très équitable. Nous avons un problème avec notre dette, et tous les Canadiens doivent y travailler.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre dit que les chiffres que je présente ici, à la Chambre, sont faux, mais ils sont basés plutôt sur sa propre formule contenue dans ses propres papiers. Alors, si le ministre peut produire un document qui prouve que j'ai tort, qu'il le fasse! Autrement, il faut qu'il commence à dire la vérité aux Canadiens.

Des voix: Excellent!

[Traduction]

LA RÉCUPÉRATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Dans le cas des allocations familiales, en vertu du projet que le ministre des Finances a annoncé, compte tenu encore une fois de la formule qui figure dans ses documents budgétaires, la famille qui gagne à l'heure actuelle 23 600\$ par an et qui se situe ainsi au seuil de la pauvreté devra dans 20 ans payer l'impôt sur ses allocations familiales. Il s'agit d'une famille qui se situe au seuil de la pauvreté, compte tenu de la formule du ministre. Le ministre hoche la tête. J'aimerais lui fournir un autre cas.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi aujourd'hui, même sans utiliser sa formule, le couple aisé dont le mari et la femme travaillent et gagnent ensemble 99 000\$ par année ne sera pas tenu de payer l'impôt sur ses allocations familiales, alors que la personne seule qui ne gagne que la moitié de ce revenu devra payer l'impôt sur ses allocations familiales. Quelle sorte de manigance est-ce cela?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député tire toutes sortes de conclusions qui n'ont pas le moindre fondement dans la réalité.

J'aimerais porter à l'attention du député le résumé concernant la réforme fiscale que nous avons publié à l'intention des contribuables deux ans après avoir rajusté la formule d'indexation. Ce changement démontre clairement que nous allons procéder à l'examen de ces